7. La Commission formule le désir que les Circulaires des Petites Planètes soient publiées plus fréquemment et expédiées par la poste aérienne dans les pays autres que l'Amérique du Nord.

(Voir aussi Commission 4 et Commission 7)

### Commission 22

### La Commission recommande:

- 1. d'intensifier le travail de rassemblement d'observations visuelles de météores accompagnés de chutes de météorites, et leur étude en vue d'une détermination des orbites de météores;
- 2. d'étudier les cratères et entonnoirs de météores du point de vue de l'influence mécanique et explosive des météorites sur la surface de la Terre;
- 3. de déterminer le nombre et les altitudes des météores télescopiques avec différents instruments et avec différentes bases;
- 4. de publier les résultats des déterminations photographiques d'altitudes et de vitesses de météores pour chaque section de la traînée photographique;
- 5. d'intensifier les recherches de micro-météorites et de poussières météoritiques par toutes les techniques disponibles.

# Commission 23

- 1. La Commission demande à l'Union de mettre à sa disposition les fonds nécessaires pour assurer la publication:
  - (a) des volumes du Catalogue Photographique des zones +32° et +33° dont les manuscrits ont été établis par l'Observatoire d'Oxford,
  - (b) des volumes IV, V et VI du Catalogue Photographique de Melbourne dont les manuscrits ont été établis par l'Observatoire de Sydney.
- 2. La Commission demande à l'Union d'accorder au Prof. O. HECKMANN une subvention de 1500 dollars pour l'achèvement d'un nouveau calcul des éléments des clichés du Catalogue Photographique de la zone +20° à +25°, calcul reposant sur les données du nouveau Catalogue AGK 2, rassemblées à Hamburg-Bergedorf.

(Voir aussi Commission 33)

## Commission 24. (Voir Commission 33)

### Commission 25

- 1. La Commission recommande que le travail dans les différents champs standard à +15° soit encouragé, mais elle considère qu'aucune décision finale ne droit être prise quant à celles des aires de l'hémisphère nord dans lesquelles on prendra des 'séquences-clés' La Commission considère qu'en attendant, la préférence devrait être donnée aux S.A. 68, 62, 64 et 67; 85, 89.
- 2. La Commission apprécie la valeur des circulaires photométriques publiées par l'Observatoire Royal du Cap de Bonne Espérance, et elle forme le vœu qu'il soit possible de continuer cette publication.
- 3. La Commission recommande que la Sous-commission sur les séquences de magnitudes continue son activité, et qu'elle soit chargée d'essayer d'établir des 'séquences-clés' à recommander dans les régions  $E \ a -45^{\circ}$
- 4. La Commission recommande que soit constituée une nouvelle sous-commission des étalons de magnitude stellaire pour répondre aux besoins suivants:
- (a) Examiner les conditions nécessaires pour que des magnitudes précises puissent être rapportées à un système standard photographique ou photovisuel sans que les erreurs excèdent 0,02 m.

- (b) Examiner s'il est désirable de donner une nouvelle définition du zéro des échelles photographique et photovisuelle internationales, et si possible proposer des recommandations adéquates.
- (c) Examiner les propositions du Dr Becker pour l'établissement de magnitudes étalons aux mêmes longueurs d'onde, et préparer un rapport sur cette question.

(d) Examiner les propositions du Dr Weaver pour l'établissement d'un système standard de couleurs et de magnitudes photo-électriques, et préparer un rapport.

(e) Examiner s'il est désirable de donner une suite à la proposition du Dr Becker que l'U.A.I. parraine la construction et la distribution de filtres standards, si cette idée est réalisable, et préparer un rapport.

### Commission 26

- 1. La Commission recommande aux observateurs d'étoiles doubles, lorsqu'ils publient des mesures, d'identifier chaque objet au moyen de deux désignations différentes et non à l'aide d'un seul nom ou numéro.
- 2. La Commission recommande aux calculateurs d'orbites d'étoiles doubles visuelles d'ajouter aux éléments ordinaires les dates de passage par les nœuds et les vitesses radiales relatives à ces époques.

# Commission 27

- 1. La Commission fait part à l'Assemblée Générale du désir qu'elle a de voir adopter, pour la désignation des constellations, le système unique de trois lettres, à l'exclusion de toute autre nomenclature.
- 2. La Commission recommande que l'annonce de toute variable nouvellement découverte et qui ne figure pas dans les catalogues BD, CoD et CPD, soit accompagnée d'une carte de la région environnante. La Commission recommande également que les coordonnées publiées lors de la découverte soient très soigneusement contrôlées.
- 3. Dans beaucoup de publications sont omises les données qui ont servi à calculer les phases des courbes de lumière moyennes, ainsi que les écarts des époques. De telles omissions empêchent d'utiliser de nouvelles données pour étudier les caractères de la variable. La Commission recommande que tous les observateurs d'étoiles variables publient les données initiales sur lesquelles reposent les résultats publiés.
- 4. Pour permettre l'introduction plus rapide de nouvelles données dans le Catalogue Général d'Etoiles Variables et ses suppléments, la Commission recommande à tous les observateurs d'étoiles variables d'envoyer leurs publications imprimées (ou leurs manuscrits quand l'impression est déférée) aux éditeurs du Catalogue: Moscow 22, Pavlik Morosov Street 5, Sternberg Astronomical Institute.
- 5. La compilation et la publication des listes de désignation des étoiles variables constituent une perte de temps considérable, en raison du nombre croissant des découvertes et des recherches, et spécialement depuis que de telles listes font double emploi avec les suppléments du *Catalogue Général*. La Commission recommande donc la suppression des listes spéciales de désignation, les éditeurs du *Catalogue* fournissant en revanche, dans ses suppléments, toutes les données nécessaires relatives aux variables nouvellement dénommées.
- 6. Pour faire connaître aussi rapidement que possible les données relatives aux étoiles dont on suppose la variabilité mais dont l'étude n'est pas assez avancée pour qu'une désignation définitive leur soit donnée, la Commission recommande aux éditeurs du Catalogue Général d'en publier des listes aussi souvent qu'il paraîtra nécessaire.

On donnera à ces étoiles des numéros faisant suite à ceux du Catalogue d'Etoiles supposées Variables, lequel renferme des informations sur toutes les variables découvertes avant 1950 mais non pourvues d'une désignation définitive.